

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 10 juillet 2019 20 h

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le quatre juillet deux mille dix-neuf, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Jennifer GHEWY	
Monsieur GOEURIOT	x		Gérard STCHERBININE	
Madame GRETZ		x		
Monsieur STCHERBININE		x		
Madame PROT	x		Sylvie WATRIN	
Monsieur WEISSE		x		
Madame DE PALMA-ANCEL	x			
Monsieur JACQUINOT	x			
Madame DUMONT	x		Yvon SCOTTI	
Monsieur SCOTTI		x		
Madame RONGA		x		
Monsieur DUCROCQ		x		
Madame PINNA	x		Alain DUCROCQ	
Madame COLLIGNON	x		Fabrice WEISSE	
Monsieur CORTIAL	x			
Monsieur GRIGGIO	x			
Madame BRABANT	x			
Monsieur DEHAND		x		
Madame BERREHLI	x			
Madame JACQUINET		x		
Madame WATRIN		x		
Monsieur COLAUTTI		x		
Monsieur THOMAS	x			
Madame BELLUNE		x		
Madame GHEWY		x		
Madame QUENCEZ	x			
Madame VIGNOL	x			
Monsieur VERMELIN	x			
Madame CRAHAY	x			
Monsieur SIMON BURNOTTE		x		
Madame DULCY	x			
Monsieur ROTA		x		
Madame BERNARD LELOUP		x		

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Madame de PALMA-ANCEL en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h10

Ordre du jour

1 COMMANDE PUBLIQUE

Bilan évaluatif de la politique Patrimoniale

Rapporteur	Monsieur Samuel HAZARD
Pas de vote	

Le conseil municipal prend acte du bilan évaluatif de la politique patrimoniale

Acquisition de l'emprise de voirie dénommée « impasse des fusillés »

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'acquérir auprès de la copropriété sus indiquée, l'emprise de voirie à prélever sur la parcelle BI 87 moyennant le prix principal de un euro, qui sera ensuite intégrée dans le domaine public communal. Il vous est précisé que l'acte de vente sera rédigé par le Notaire de la copropriété.

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Répartition des sièges des conseillers communautaires - Accord Local

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Thomas absent

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE un accord local de 57 conseillers suivant la répartition suivante :

- Verdun 26 conseillers
- Belleville 4 conseillers
- Thierville 4 conseillers
- Haudainville 2 conseillers
- un conseiller par commune pour les communes restantes soit 21 conseillers

7 FINANCES LOCALES

Subvention compteurs

Rapporteur	Monsieur Thomas	
Pour	Abstention	Contre
unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de la Ville de Verdun
- AUTORISE Monsieur le Maire à prolonger cette aide jusqu'au 31 décembre 2019,
- AUTORISE Monsieur le Maire à étendre le versement de cette aide au compteur de diamètre 15,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Aménagement du cimetière de Glorieux - création de concessions cinéraires

Rapporteur	Marie-Jeanne DUMONT	
Pour	Abstention	Contre
unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AFFECTE le terrain des anciennes concessions 51B et 62B du cimetière de Glorieux à des concessions cinéraires.
- VEND ces nouvelles concessions en terrain nu, à charge pour le concessionnaire d'y faire construire un caveau aux normes, de dimension 0,80 X 0,80 et d'y faire poser un monument funéraire.
- FIXE le prix de ces tombes cinéraires à 200 € pour 15 ans.
- AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents utiles afin de mener à bien ce dossier.

Aménagement du cimetière du Faubourg Pavé - création de concessions

Rapporteur	Marie-Jeanne DUMONT	
Pour	Abstention	Contre

unanimité	/	/
-----------	---	---

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- CRÉE dans l'allée A1 du cimetière un nouvel espace funéraire qui comprendrait 32 concessions trentenaires de 3 m² (1,20m X 2,50 m) et 32 concessions cinéraires quinquennaires (1m X 1m).
- VEND les nouvelles concessions cinéraires en terrain nu, à charge pour le concessionnaire d'y faire construire un caveau aux normes, de dimension 0,80 X 0,80 et d'y faire poser un monument funéraire, au prix de 200 €.
- VEND les concessions trentenaires au prix actuel, soit 234,00 €.
- AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents utiles afin de mener à bien ce dossier.

Le maire met fin à la séance à 20h32



A Verdun, le 16 juillet 2019
Le Maire,
Samuel HAZARD